

DEC130267INSHS

Décision portant nomination de M. Philippe Ramirez en qualité de directeur de l'unité propre de recherche Centre d'études Himalayennes (UPR299) et de Madame Olivia Aubriot en qualité de directrice adjointe.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n° 100077DAJ du 3 mars 2010 portant nomination de M. Joël Bertrand aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision n° DEC123228DGDS en date du 21 décembre 2012 portant prorogation de l'unité propre de recherche intitulée Centre d'études Himalayennes (UPR299) ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis émis par l'assemblée générale de l'unité réunie le 6 septembre 2012.

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Philippe Ramirez, chargé de recherche de 1^{ère} classe, est nommé directeur de l'unité propre de recherche intitulée Centre d'études Himalayennes (UPR299), en remplacement de Madame Joëlle Smadja, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Article 2

Du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014, Madame Olivia Aubriot, chargée de recherche de 1^{ère} classe, est nommée directrice adjointe de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2013

Pour le président et par délégation,
Le directeur général délégué à la science
Joël Bertrand